

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON

Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Convocation envoyée
le 22/12/2022

Délibérations affichées

le : 13/01/2023

Nombre de membres :

En exercice15.....

Présents10.....

Votants...9.....

L'an deux mille vingt-trois, le 6 janvier à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD**, **Germano DE FREITAS** et **Yves BIANCHINI** (Délégué de BOREST), Hervé **LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), Vincent **DESBOIS** (Délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint et Pierre BACOT** (Délégué titulaire de VERSIGNY), Benoit **PROFFIT** (Délégué suppléant de la CCPV).

Absents Titulaires : Julien **BOCQUILLON**, Frédéric **DOURLEN**, Adelino **RODRIGUES**, Daniel **FROMENT**, Alexis **PATRIA**.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent **DESBOIS**.

2023 06 – DUP DES CAPTAGES P1 ET P2 D'EAU POTABLE DE MONTLOGNON

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment sur l'article L 2121-29,
 Vu le Code de la Santé Public,
 Vu le Code de l'Environnement,
 Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 modifiée qui a fixé des délais quant à la mise en place de la délimitation des périmètres de protection des points d'eau de prélèvements destinés à la consommation humaine,

Vu l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé en date du 1 novembre 2019, pour la mise en place des périmètres de protection du champ des captages du SIAEP, puis le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que l'enquête parcellaire,

Considérant que le rapport et les conclusions établis par monsieur André DIETTE, commissaire enquêteur, en date du 03 novembre 2022, portent un avis favorable a l'instauration des périmètres de protection des captages du SIAEP et à l'enquête parcellaire. Le rapport et les conclusions, annexés à la présente, sont portés à la connaissance des membres su Conseil Syndical.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil ;

- **APPROUVE** le rapport du commissaire enquêteur, par là-même ses conclusions et avis faisant suite à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau du SIAEP ainsi qu'à l'enquête parcellaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau du SIAEP.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Président

Hervé LECOEUR

